Image not found or type unknown

Devoir de son partenaire (pacs)

Par **Flamme**, le **15/06/2018** à **12:22**

Je suis pacsé avec mon compagnon. Actuellement, c'est très difficile. Il termine normalement à 21h et rentre tous les soirs à 23h voir minuit. J'ai 4 enfants donc 2 avec lui en bas age et suis toute seule à les gérer la nuit. Le matin je me lève tôt (alors que lui commence l'après midi) et je n'ai plus de force. De plus il harcèle mes filles moralement (insulte et autres). J'ai porté plainte et attend une convocation. En parallèle j'ai envoyé une lettre à un huissier pour me dépacser unilatéralement (Mr ne veut pas de rupture à l'amiable).

J'ai plusieurs questions :

- Puis-je quitter le domicile occasionnellement pour me ressourcer, me reposer chez mes parents avec mes deux filles et lui laisser la garde des enfants à bas ages ? Je suis au bord de la dépression et je n'en peux plus..

- Je le soupçonne de me tromper mais hélas je n'ai aucune preuve. Deux partenaire pacsé se doivent fidélité ou cela fonctionne seulement dans le cadre du mariage ?

- Puis-je faire venir un huissier pour constater que Mr arrive très tard et du coup ne lui permet pas de s'occuper des enfants ? A savoir qu'il découche jamais. Je peux l'attaquer sur cet angle ?

- De plus je paye toutes la nourriture des enfants il participe très très rarement. Puis-je utiliser ce fait pour demander une garde exclusive ? Comment le prouver ?

Merci de l'attention portée à mes demandes et je vous remercie pour le temps alloué à répondre aux personnes en détresse. C'est très honorable.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés